

Elections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026 / Déclarations de candidature



Elections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026 / Déclarations de candidature

Les déclarations de candidature, **obligatoires pour chaque tour de scrutin**, doivent être déposées **pour toutes les communes, à la préfecture du Gers**, 3 place du Préfet Erignac à Auch, aux dates et heures suivantes :

Pour le premier tour de scrutin :

du 9 février 2026 au 26 février 2026 inclus, sur rendez-vous, selon les horaires suivants :

du lundi 9 février 2026 au mercredi 25 février 2026 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

le jeudi 26 février 2026 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

Les rendez-vous doivent être pris en ligne sur le site des services de l'Etat dans le Gers à compter du 13 janvier 2026 :

<https://www.gers.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Elections/Elections-municipales-2026/Candidatures>

en cas de second tour de scrutin :

les 16 mars 2026 et 17 mars 2026, sans rendez-vous, selon les horaires suivants :

le lundi 16 mars 2026 de 10h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30.

le mardi 17 mars 2026 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

En cas de difficulté, il est possible de joindre la préfecture au 05.62.61.43.80 ou 05.62.61.43.76.

L'ordre des listes de candidats figureront sur l'état récapitulatif des listes de candidats selon l'ordre résultant du tirage au sort qui aura lieu à la préfecture du Gers, Salle de l'Intendant d'Etigny, à l'issue des prises de candidature.

L'ordre d'attribution des panneaux d'affichage résultera également de ce tirage au sort.